

# **BARTRES**

## **COMPTE RENDU DU SYNDICAT DE L'EAU REUNION DU 27 FEVRIER 2007**

L'an deux mille sept, le vingt sept **du mois de FEVRIER** à 20h30, les délégués du Syndicat d'A.E.P. des 3 Vallées, se sont réunis à la salle polyvalente de BARTRES, **sous la Présidence de Monsieur Gérard CLAVE**, Président.

Nombre de délégués présents : 16

Date de convocation du Comité Syndical : 19 Février 2007

Secrétaire de séance : Mr LACOSTE Jean-Louis

**PRESENTS:** MM. HERNANDEZ Gérard - CRASPAY Gilbert - LACOSTE Jean-Louis – SARROCA David - CLAVE Gérard - SASSUS Bertrand - FORT Jean-Pascal - ANEROT Philippe - BOURDEU Victor - POUZET Louis - DULONG Georges - Mme LANNES Irène - RULAND Michel - CANTON Christian - LABBATE Joseph - NAVARRET François.

**ABSENTS/EXCUSES:** MM. LAVIGNE Jean - MAISONGROSSE Gérard - PIREZ Gilles – CANTON Thierry

Assistait également à la séance : Melle MENGELLE Martine (Secrétaire)

### **SEANCE OUVERTE à 20h30**

#### **I - CHOIX DU TITULAIRE : TRAVAUX SUR JUNCALAS (ABANDON DE LA SOURCE)**

Les travaux ont été attribués à l'entreprise SAUR pour un montant de 61.248,83 € TTC.

#### **II - RENFORCEMENT RESEAU AEP ROUTE DE LOURDES ET POSE D'UNE VENTOUSE A BARTRES. (Demande de subventions au Conseil Général)**

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de réaliser un renforcement du réseau d'adduction d'eau potable à la Route de Lourdes sur la commune de BARTRES.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 30.904,35 € HT.

Le comité syndical :

- décide la réalisation du renforcement du réseau rte de Lourdes sur la commune de BARTRES.
- sollicite le Conseil Général des HP pour obtenir une subvention la plus élevée que possible afin de réaliser ces travaux

#### **III - REMPLACEMENT DU CAPOT Foug A LA STATION A JARRET**

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il est

nécessaire de remplacer le capot FOUG à la station de JARRET pour des raisons de sécurité.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 892,40 € HT et seront exécutés dans le cadre du marché à commande par la SOBEP.  
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **IV - MODIFICATION DE LA VIDANGE DU RESERVOIR A BARTRES**

Monsieur le Président informe le comité syndical que lorsque la SAUR procède à la vidange du réservoir à BARTRES, l'eau se déverse chez un particulier.

En conséquence, il propose au comité syndical de modifier la vidange du réservoir à BARTRES.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 3.550,66 € HT.

Le comité syndical décide que ces travaux seront exécutés par l'entreprise SOBEP dans le cadre du marché à bon de commande,

#### **V - EXTENSION DU RESEAU AEP A JARRET (Antenne CAPOU, BONNAVENTURE/SEREIN) DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Président informe que Monsieur le Maire de JARRET sollicite le syndicat pour la réalisation d'une extension du réseau en A.E.P. route d'Artigues à JARRET afin de desservir les nouvelles maisons d'habitations (parcelles N°546-547 et 548).

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 7 283,19 € HT.

Le comité syndical :

- décide que ces travaux seront exécutés par la SAUR compte tenu de l'urgence de cette extension de réseau,
- sollicite le Conseil Général pour obtenir une subvention la plus élevée que possible et demande l'autorisation de débiter ces travaux au cours du 1<sup>ème</sup> Trimestre 2007.

#### **VI - DEPLACEMENT CANALISATION PAGET /CHILAUD A JARRET.**

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'il est nécessaire de procéder à un déplacement de conduite se trouvant dans la propriété de PAGET/CHILAUD à JARRET.

Si un problème survenait à cette habitation dans le cas où la canalisation venait à casser, le syndicat est responsable des dégâts (ex : affaissement de la maison).

Ces travaux s'élèvent à la somme estimative de 4.645,09 € HT.

Le comité syndical décide le déplacement de la conduite propriété PAGET/CHILAUD à JARRET pour un montant estimatif de 4.645,09 € HT

et décide de confier ces travaux urgents à l'entreprise.  
SAUR.

**VII - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DES H.P. ET LE SYNDICAT  
D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DES 3 VALLEES  
DEPLACEMENT CANALISATION D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°97**

Monsieur le Président informe le comité syndical que le Conseil Général des H.P. a cassé la canalisation d'adduction en eau potable lors des travaux de terrassement sous la RD N°97 à JARRET. La création de la route Départementale N°97, sur la commune de JARRET nécessite le déplacement de la conduite d'adduction d'eau. Le coût de déplacement de la conduite s'élève à 5063.48 € TTC. Le Conseil Général des H.P. assurera intégralement le financement des travaux de déplacement de la canalisation d'adduction en eau potable.

Une convention sera signer entre le syndicat et le Conseil Général des H.P.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30,**

**Le Président,**

**G. CLAVE**